

L'ŒIL DU REP

Réseau d'Enquêteurs Privés

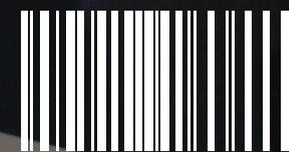
LA VIE DU REP
UN PARTENARIAT
DU TONNERRE ⚡

*Et toujours...
des cadeaux à gagner!*

-20%

MATÉRIEL
CAMÉRA CAMOUFLAGE
EXTÉRIEURE

PORTRAIT D'ARP
CÉDRIC PERRAUD



Bimestriel gratuit
Mars 2024 - n°02

www.reseau-enqueteurs-privés.fr

L'ÉDITO DES ADMINS

Vous avez été nombreux à aimer le premier numéro de "l'Oeil du REP" et nous tenions à vous remercier pour vos messages.

Nous sommes encore en rodage, le temps que nous trouvions la recette idéale qui plaira à tous... ou presque !

Dans ce numéro, vous retrouverez - entre autres - un nouveau portrait d'ARP haut en couleur, celui de Cédric PERRAUD.

Tous les membres, même les plus jeunes dans la profession, ont des choses à dire et nous voulons les mettre en avant.

Également, notre partenaire HD PROTECH a eu la gentillesse de nous envoyer un matériel à tester : une caméra étanche couleur camouflage et vision nocturne ! Si vous êtes convaincu par le test, c'est -20% qui vous attendent en tant que membre du REP.

Nous espérons que vous aimerez cette seconde édition autant que la première.

Et n'oubliez jamais... seules les voix des artisans d'une profession peuvent tisser avec justesse le récit de celle-ci.



Les administrateurs du REP
Olivier GROLEAU & Carole FRÉMY

SOMMAIRE

LA PAGE ACTU

Jurisprudence

04

LA VIE DU REP

Les Enfants d'Argus :
les premiers dossiers sont tombés !

05

PORTRAIT D'ARP

Cédric PERRAUD

06

FOCUS MATÉRIEL

Caméra camouflage extérieure

11

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les ARP ne portent pas d'arme

16

L'ÉNIGME

L'agence de presse parisienne

17

CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

18

JURISPRUDENCE

La Cour de cassation a estimé qu'en cas de harcèlement moral, tous les moyens de preuve employés pour établir les faits peuvent être admis en justice. **C'est une première.**

Dans cette affaire, un cadre soupçonné de harcèlement moral n'a finalement pas pu contester certains moyens de preuve employés pour établir les faits car, selon la Cour de cassation, *"ils peuvent tous être admis en justice"*, y compris une écoute à son insu.

Dans le cas d'espèce, le salarié licencié pour harcèlement moral reprochait à son employeur de s'être appuyé sur un rapport d'une commission d'enquête interne qui avait pris en compte des enregistrements réalisés à son insu lors de réunions de travail. Il avait donc naturellement invoqué la déloyauté du procédé.

Mais lors du procès, ce recours à une écoute clandestine a été admis par la plus haute juridiction qui a précisé qu'il ne fallait pas confondre une écoute avec un procédé clandestin de surveillance de l'activité de ce salarié, qui serait une surveillance illicite.

Pour les juges de la Cour, l'enquête n'entraîne pas dans les dispositifs de collecte d'informations qui doivent être préalablement portés à la connaissance des salariés (art.L1222-4 du code du travail).

Ainsi, pour admettre un tel moyen de preuve, la Cour a rappelé que tous sont admissibles en matière prud'homale et que l'employeur a, envers ses salariés, une obligation de sécurité qui lui impose de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de mettre un terme à une situation de harcèlement.

[Cour de cassation - 22 décembre 2023, n° 20-20.648](#)



Dans le premier numéro, nous faisons mention de notre nouveau partenaire : Les Enfants d'Argus.

Pour rappel, cette association lutte contre la pédocriminalité en ligne et n'aura probablement jamais assez de bénévoles pour venir à bout de ce fléau. Mais, le REP tenait à contribuer à cette cause capitale en proposant à ses membres de leur venir en aide pour identifier et/ou localiser les auteurs supposés afin de nourrir les plaintes et signalements déposés.

Sitôt après l'annonce, les volontaires ont répondu présents dès les premières sollicitations de l'association... avec succès !

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les volontaires qui donnent de leur temps, de leur énergie et de leur talent pour combattre les éventuels prédateurs dissimulés derrière des pseudos, se pensant intouchable.

Le Président de l'association, Cédric TEYNAT, se joint bien évidemment à nous pour ces remerciements.

Des experts de l'enquête privée et des analystes OSINT sous l'égide d'une association spécialisée... une recette parfaite pour venir à bout des investigations qui donnent parfois du fil à retordre.



CÉDRIC PERRAUD

Ce second portrait est consacré à Cédric PERRAUD, détective installé à Nantes en Loire-Atlantique et évidemment membre du REP.

Cédric a un goût prononcé pour la recherche de personnes et les enquêtes qui nécessitent peu de terrain. Un profil intello ?



REP : As-tu une spécialisation ?

CP : L'agence a été créée en 2021, je reste ouvert à tout type de missions. Mon appétence d'origine est plutôt sur la recherche de personnes, à peu près 80% de mes activités.

REP : Tu faisais quoi avant ?

CP : Je viens du monde des assurances, donc je compte passer une certification ALFA pour retourner de ce côté-là. Ma crainte, c'est de m'enfermer dans une spécialisation, je ne veux pas non plus que cela devienne 100% de mon activité.

REP : La planque n'est pas ton truc du coup ?

CP : Effectivement, je veux des choses qui me challengent, avec des enchaînements logiques et des déductions.

Le constat est moins de l'enquête. Cela demande des compétences oui, mais le terrain n'est pas ce que je préfère.

Les arcanes de l'administration, la recherche OSINT, sans problème.

REP : D'autres cordes à ton arc ?

CP : J'ai été 8 ans dans les assurances en gestion de sinistres, atteintes aux biens et aux personnes. Ces certifications sont internes.

Je suis aussi généalogiste, mais cette profession n'est pas règlementée et ne requiert pas de certification.

REP : Une affaire qui t'a marqué plus que les autres ?

CP : Je pense à un Britannique de 70 ans qui recherchait son père en France. Le père ne savait pas qu'il avait un fils, la mère étant tombée enceinte durant la guerre et repartie en Angleterre sans dire qu'elle était enceinte.

Le fils d'Angleterre voulait retrouver son père. Au final, il a pu rencontrer son père en France et m'a envoyé des photos, il avait pu rencontrer ses demi-soeurs. J'étais content qu'il me tienne au courant.

REP : Quelles difficultés rencontres-tu habituellement ?

CP : L'administration nous freine régulièrement. Je ne me présente jamais comme ARP, je suis un citoyen lambda et j'ai des droits.

La façon de se présenter change tout, l'habit fait le moine.

Pour moi la difficulté c'est plutôt le recueil de témoignages. La formation est faible et la procédure 202 est lourde. Les gens me parlent facilement, mais dès qu'il faut formaliser ça devient plus compliqué. Ils ont besoin d'être rassurés et parfois je ne sais pas comment faire, il faudrait faire plus là-dessus.

La notion de procédure leur fait peur, cela soulève plein de questions chez eux et il faudrait pouvoir répondre à tout.

REP : Tu as déjà dû témoigner dans une affaire ?

CP : Non, jamais. Nous nous battons pour notre reconnaissance, mais je trouve que nos rapports ne sont pas trop contestés. J'ai le sentiment que les juges nous font confiance si les rapports sont carrés, bien construits et argumentés. On ne m'a jamais rien demandé, on a pris mes constatations pour ce qu'elles sont.

REP : Comment tu gères tes relations avec les autorités locales ?

CP : Je n'ai pas de méthodologie. Si on parle la même langue... Si on parle à un avocat, il faut connaître un brin de droit. Il faut savoir de quoi l'on parle. On sera crédible dès lors que l'on comprendra ce qu'ils veulent, à quel stade on en est de la

procédure. Je n'ai pas traité avec des commissaires de justice, c'est plutôt des avocats ou des notaires.

Nous devons encore leur expliquer notre profession, ils ont besoin d'être rassurés, ils posent beaucoup de questions. Ils sont parfois frileux.

REP : Comment gères-tu des clients aux attentes surréalistes ?

CP : Je suis partisan qu'un client s'éduque et se cadre. Les demandes illégales sont vite vues. Les demandes irréalistes... Je suis honnête avec eux, je ne fais pas de miracle non plus. Ceux qui m'appellent toutes les deux heures, je dis stop. La relation client, je choisis plutôt la carte de l'humour. On repose le cadre entre ce que l'on peut faire, la différence entre la télé et la réalité. Je leur explique qu'il y a peut-être d'autres moyens que ceux qu'ils veulent m'imposer et qui ne sont pas légaux.



REP : Comment gères-tu tes ressources pour l'enquête ?

CP : J'ai la chance de développer mes propres outils, je suis sûr qu'ils sont adaptés de cette façon. Je gère mes fiches clients, je génère les mandats, mes rapports de vacation, cela se prérempli et cela va plus vite. L'outil a demandé du temps et je continue de l'améliorer. J'en ai créé un autre pour la recherche de personnes où j'essaie d'intégrer les sources et cela va m'ouvrir toutes les ressources possibles en automatisant les demandes de formulaire par exemple. Je ne peux pas tout dire non plus !

REP : Quels changements aimerais-tu voir dans la profession ?

CP : Il est grand temps d'ouvrir nos prérogatives. Je ne comprends pas les complications pour l'obtention de certaines informations. C'est exaspérant.

Les généalogistes qui ne sont pas réglementés ont des accès qu'on refuse à des ARP encadrés.

REP : Comment te tiens-tu à jour sur des évolutions ?

CP : Je compte sur des newsletters classiques, j'ai créé des alertes. Je ne fait pas de veille hyper approfondie. Sur la profession, j'utilise le REP ! Je compte sur les collègues. Je compte aussi sur le syndicat.

Le REP occupe la première place, j'ouvre toujours le Discord parce qu'il est devenu ma source principale d'informations et d'échanges avec les confrères.

Le REP n'a rien de syndical, mais il me donne tout ce que j'attendais en fait.

REP : Tu es plutôt solo ou travail en équipe ?

PORTRAIT D'ARP

CP : Je ne suis pas fermé au travail d'équipe, mais j'apprécie de travailler seul. Le salariat était un problème, il faut que je travaille seul sans pour autant être isolé. Il y a de l'échange et du réseau, mais j'apprécie d'être seul décisionnaire.

REP : Une question qu'on ne t'a pas posée ?

CP : Oui ! Ce qui me saoule !! Les confrères qui ouvrent des domiciliations dans toute la France alors qu'ils n'y sont pas physiquement, et qui nous font bosser derrière en sous-traitance si on accepte alors qu'on pourrait les prendre directement ! Ça me fatigue ça... Un confrère s'était installé à la même domiciliation que moi en récupérant ma fiche *pages jaunes* ! Il avait prétendu avoir racheté ma société. *So local* a mis deux mois à me rendre mes droits, ils ne lui avaient même pas demandé un K-bis !

Il y a des jeunes qui s'installent, qui ont besoin de travailler et ces confrères trouveront toujours quelqu'un pour faire leur sous-traitance.

REP : Un conseil pour les nouveaux qui arrivent ?

CP : J'ai fait une bêtise en m'installant, je ne me suis pas du tout présenté aux confrères du secteur. Avec le recul, je pense que ce n'était pas une bonne stratégie, j'aurais dû prendre le temps de contacter les confrères. Je les ai vus plus comme des concurrents au départ... alors qu'on a parfois des anciens en fin de carrière qui doivent savoir que l'on est là, cela peut permettre de collaborer.

Pour plein de raisons, il faut prendre le temps de passer un petit coup de fil aux confrères du secteur. Il a fallu que je rattrape après...

 **LA CAMÉRA CAMOUFLAGE***-20%*

En partenariat avec...



Il s'agit d'un dispositif autonome et sans fil équipé d'une transmission 4G LTE pour la surveillance en direct via une application mobile sur Android et iOS, parfaite pour les zones isolées comme les chantiers. Elle est adaptée à une utilisation intérieure et extérieure, bénéficiant de LEDs infrarouges 940nm quasi invisibles pour une discrétion nocturne et un capteur PIR qui prolonge l'autonomie de la batterie mais nécessitera de ne pas être positionné derrière une vitre pour utiliser la détection de mouvement. La caméra propose des interactions audio bi-directionnelles et nécessite une carte SIM avec au moins 5Go de data.



Les caractéristiques techniques incluent une résolution Full HD 2MP, un angle de vision de 110°, une fréquence d'image de 25 ips, une excellente sensibilité à la lumière et permet le stockage sur carte mémoire ou cloud (payant). La caméra détecte les mouvements jusqu'à 8 mètres en moyenne et est alimentée par une batterie lithium rechargeable de 10400mah. Elle est résistante aux intempéries (IP65) et fonctionne dans une large gamme de températures et d'humidité.

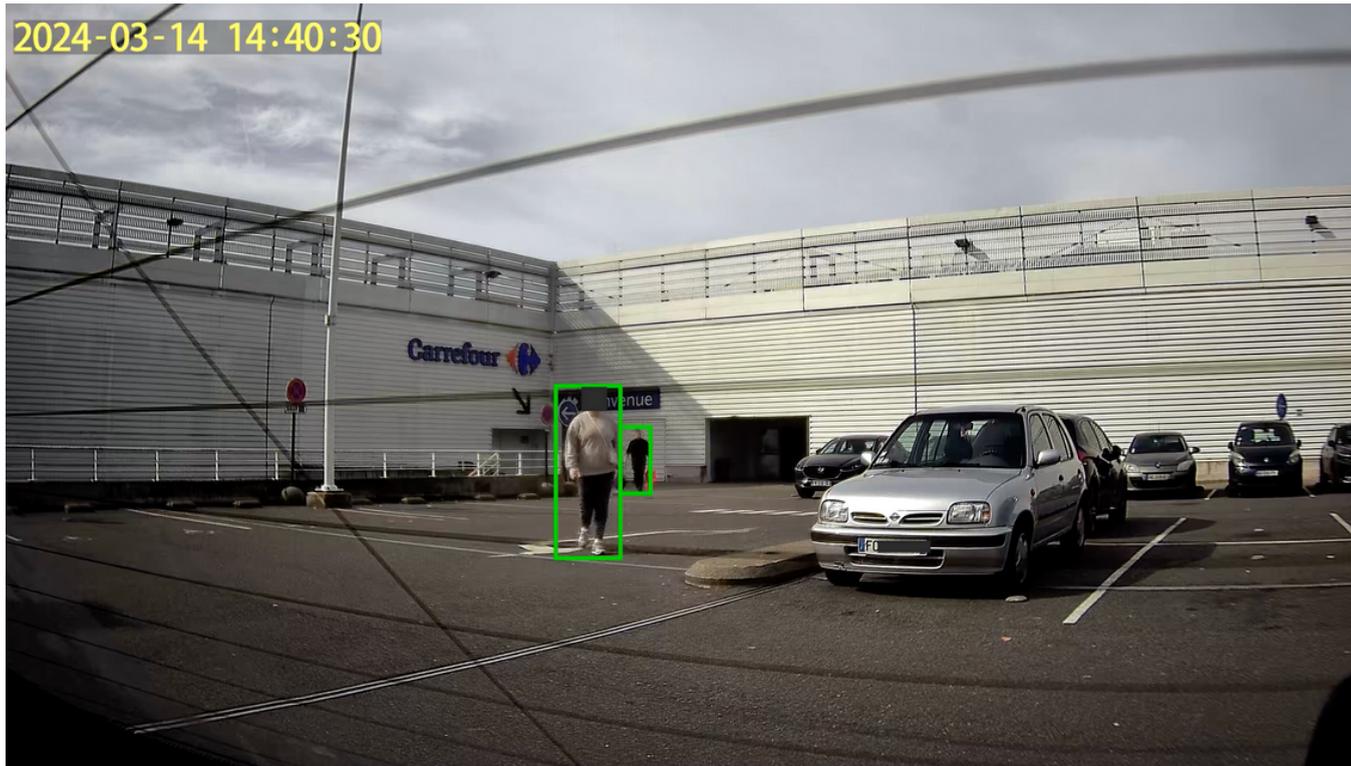
Ce dispositif peu encombrant est idéal pour des surveillances à très courte, courte ou moyenne portée. Il faudra veiller lors de la mise en place à ne pas obstruer le capteur de mouvement se trouvant sur la partie basse de la face avant pour que la détection puisse se réaliser. Pour étendre son autonomie déjà importante, il sera possible de la faire fonctionner connectée à une batterie externe ; ce qui nécessairement, influera sur l'étanchéité de l'appareil. L'utilisation et l'appairage via smartphone est extrêmement simple avec l'application dédiée UBox.

Nous rappelons que le capteur de type PIR ne détectera pas de mouvements à travers une vitre ou un pare-brise. Pour que la détection automatique se réalise, il sera donc nécessaire d'installer votre matériel en extérieur. Toutefois, la détection d'humanoïdes (différent de la détection de mouvement qui s'opère jusqu'à 8 mètres environ) fonctionne derrière une vitre si vous êtes connecté en direct à la caméra.

Lors de nos tests de prise de vues, la détection d'humanoïdes de jour se fait à un peu plus de 20 mètres.



FOCUS MATÉRIEL



La caméra est également capable de détecter plusieurs cibles en même temps se trouvant dans son champ.

Dans de bonnes conditions de luminosité, les véhicules en mouvement restent parfaitement nets.





FOCUS MATÉRIEL

De nuit, la détection d'humanoïdes perd un peu en distance et n'est pas suffisamment nette sur une cible en mouvement.



Il sera donc nécessaire de travailler à plus courte portée (15 mètres environs). Perchée dans un arbre, à cette distance, l'image est en revanche parfaitement claire.

Tarif actuel : environ 199 EUR TTC

Notre partenaire vous offre **-20%** jusqu'au 30 avril 2024 inclus.

Pour en bénéficier, demandez le code aux administrateurs du REP sur Discord et [RDV sur leur site !!](#)



LES DÉTECTIVES PRIVÉS : ILS NE PORTENT PAS D'ARME !

C'est une question régulière de nos mandants ou du grand public : les détectives privés portent-ils des armes ?

La réponse est non.

D'abord parce qu'un détective privé n'a pas - en général - pour vocation d'être à découvert ou d'entrer en contact avec les gens qu'il surveille. Il n'a donc aucun intérêt à porter une arme.

Mais encore, un détective privé n'a pas de prérogatives régaliennes qui lui confère ce droit (encore une fois inutile). Il n'est pas policier ni gendarme, il n'a pas pour fonction d'interpeller des personnes mais de recueillir discrètement des preuves pour les intérêts de son client.

Si c'est une évidence pour nous, le grand public n'est pas toujours conscient de nos activités concrètes, de nos obligations ou de nos droits. L'occasion pour nous de rappeler qu'un détective privé ou un agent de recherches privés exerce une profession extrêmement réglementée et doit disposer d'agréments d'état pour mener des investigations.



Pour cette deuxième édition, le niveau grimpe... Notre partenaire Oscar Zulu a conçu cette petite énigme dont voici l'indice :

En 1936, une agence de presse parisienne publie une photo d'une scène de crime reconstituée avec des mannequins dans un musée, impliquant deux femmes.

*Quelle est la référence de la photographie ?
format de flag : CAP 12.3.45*

Deux cadeaux attendent les plus rapides !



Le premier membre du REP et le premier participant extérieur au REP à envoyer la bonne réponse par message privé repartiront chacun avec un cadeau !

(Réponse dans le prochain numéro)

Pour en savoir plus sur notre partenaire : oscarzulu.org

Réponse de l'énigme du précédent numéro :

Vous auriez dû trouver le mot "FILATURE" pour offrir le coffre, grâce au chiffrement César avec un décalage de 5.



**CRÉDITS
&
REMERCIEMENTS**

© *L'œil du REP* - une création originale du REP - n° 02, Mars 2024
Gazette numérique gratuite et informative.

Inspiration de contenu

Membres du REP

Remerciement spécial

Cédric PERRAUD

Remerciements partenaires

**HD PROTECH &
Team Oscar Zulu**

Rédaction & conception graphique

Carole FRÉMY

Fondateur du REP

Olivier GROLEAU

Administrateurs du REP

**Olivier GROLEAU &
Carole FRÉMY**

Illustrations

Canva

©Crédit photos

Olivier GROLEAU